1re Année. — N° 15. Le Numéro : 15 Centimes. Jeudi 25 Mai 1893.

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

EN 1894

Rédacteur en chef : Léon MAYET — Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
France	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale)	5 »	9 »

JOURNAL HEBDOMADAIRE
Paraissant le Jeudi.
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne	» 50
Réclames	1 »
Faits Divers	2 »

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

SOMMAIRE : Exposition de 1894 à Lyon. — Travaux des comités : Comité supérieur consultatif; groupe X (section de l'horticulture) ; groupe X (réunion générale du groupe). — Composition des groupes : groupe V ; groupe IX. — Rectification. — Chronique. — Choses lyonnaises. — Avis. — Les Sciences et leurs applications contemporaines : l'Optique. — Fêtes pendant l'Exposition. — Echos. — Debout, Lyon ! — Bulletin financier. — Revue des Spectacles.

PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION DE 1894 A LYON

La Chambre de commerce de Lyon signale l'Exposition de 1894 à l'attention de toutes les Chambres de commerce et Chambres consultatives des arts et manufactures de France, par la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET HONORÉ COLLÈGUE,

La Ville de Lyon, autorisée par décret de M. le Président de la République, en date du 22 décembre 1892, a décidé d'ouvrir à Lyon, au 1er mai 1894, une Exposition internationale et coloniale en faveur de laquelle nous venons très instamment demander votre appui et celui des industriels de votre circonscription.

L'entreprise, l'exploitation et l'exécution matérielle de l'œuvre ont été l'objet d'une concession faite par la Ville à M. Claret, qui s'est fait connaître par d'importants travaux publics sur divers points de la France ; le palais de l'Exposition s'élève rapidement dans le grand parc de la Tête-d'Or.

L'organisation générale comprenant le classement, la formation des jurys, l'attribution des récompenses, que la Ville s'est réservée, a été confiée à divers comités composés des personnes les plus honorables et les plus compétentes de la localité.

La Chambre de commerce de Lyon ne pouvait prendre elle-même la direction d'une œuvre de cette nature, mais elle a témoigné de sa vive sympathie en faveur de l'Exposition de Lyon, en accordant des subventions à celles de nos principales industries locales qui installeront des expositions collectives, et en s'occupant de l'organisation des expositions officielles de nos colonies dont l'importance sera considérable.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Président et honoré Collègue, que l'Exposition de Lyon constituera une manifestation industrielle du plus puissant intérêt. Alors même que cette Exposition ne réunirait que l'industrie hors pair de la soierie, ainsi que les nombreuses industries lyonnaise et de la région qui sont résolues à y figurer avec honneur, elle atteindrait par cela seulement à un rang élevé et le succès lui est dès à présent assuré.

Le but de la seconde ville de France est bien plus haut : en ouvrant une Exposition internationale, elle fait appel à tous, mais elle fait un appel particulier à toutes les régions industrielles de notre pays et les invite à accomplir un acte d'intelligente solidarité en donnant à une grande Exposition provinciale tout l'éclat qu'elle ne peut recevoir que de leur puissant concours.

Nous espérons, Monsieur le Président, que vous voudrez bien recommander à vos ressortissants l'Exposition de Lyon ; nous vous en conserverons un souvenir particulièrement reconnaissant et nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tous les renseignements supplémentaires que vous pourriez désirer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et honoré Collègue, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Signé : EDOUARD AYNARD.

TRAVAUX DES COMITÉS

Comité supérieur consultatif

Le Comité supérieur consultatif de l'Exposition a tenu sa séance ordinaire le 19 mai à 4 heures, sous la présidence de M. le Maire et de M. Mangini.

M. Faure a communiqué au Comité la correspondance hebdomadaire, et notamment une lettre de M. le Gouverneur militaire de Lyon, autorisant M. le général Raynal de Tissonière, M. le général de Sermet, M. le colonel Jourdan, M. le colonel de Boysson et M. le médecin principal Viry, à faire partie du Comité de patronage et d'organisation. M. le Gouverneur a bien voulu assurer la municipalité du bienveillant concours de ses officiers ainsi que du sien propre.

M. Marius Duc a rendu compte des difficultés, heureusement surmontées, que la Chambre de commerce a rencontrées pour faire autoriser l'emprunt de 250,000 francs qu'elle avait voté. Le Conseil d'Etat, frappé du caractère éphémère de l'œuvre à laquelle les ressources de l'emprunt allaient être affectées, avait nettement proposé le rejet. Mieux inspiré, le gouvernement s'est rendu aux arguments présentés par la Chambre de commerce. Le caractère de l'œuvre peut paraître éphémère, il est vrai, mais ses résultats, pour l'industrie et le commerce lyonnais, seront durables. Les ministres intéressés l'ont bien compris et, l'autorisation de l'emprunt a été donnée. La Chambre de commerce a envoyé immédiatement une pressante invitation à toutes les Chambres de commerce des autres départements.

M. Mangini a remercié M. Duc de sa communication et a exprimé l'espoir que toutes les difficultés qui pourraient se présenter, s'aplaniront de même.

Le Comité renouvelle le vœu d'une prompte nomination d'un Directeur général et de la publication de brochures, notices et prospectus à la disposition des groupes.

M. Duc a attiré l'attention de ses collègues sur la nécessité de présenter au plus tôt à la Chambre de commerce, les demandes de subvention qu'on a décidé de n'accorder qu'aux expositions collectives lyonnaises, suivant les précédents heureusement suivis pour l'Exposition de 1889, pour l'Exposition de Vienne et pour celle de Chicago.

Malgré le caractère collectif de ces groupements, les exposants conserveront leur individualité au point de vue des récompenses.

MM. Poirier, Marc-Guyaz et Bourgeois, délégués du groupe de l'enseignement, ont exposé différentes demandes relatives à l'exposition de la classe 8.

Le Conseil s'est également occupé de la question des congrès et après discussion, il a été convenu de nouveau qu'après une étude préparatoire faite par chacun des groupes intéressés, le Comité supérieur coordonnerait tous les éléments et fonctionnerait comme Comité des Congrès en ce qui concerne leur organisation générale.

A cette même réunion il a été donné lecture d'un grand nombre de lettres de directeurs de journaux parisiens et départementaux qui tous ont non seulement accepté le titre de membre d'honneur, mais encore ont assuré la municipalité de leur plus actif concours en faveur de l'Exposition lyonnaise.

GROUPE X

Section de l'Horticulture.

La section de l'horticulture s'est réunie à l'Hôtel de Ville le samedi 22 avril 1893, sous la présidence de M. Gérard.

La séance a été ouverte à 5 heures 1/4.

Il a été de suite procédé à l'élection d'un secrétaire.

M. Rivoire ayant été élu, a été invité aussitôt par M. le Président à prendre possession de ses fonctions.

Sur la proposition de M. Rozain, le comité décide de se partager en trois sous-commissions pour procéder à la rédaction du programme.

Ces trois sous-commissions sont ainsi composées :

Culture maraîchère.

MM. Jacquier (J.),
Musset,
Bernaix,
Molin.

Floriculture.

MM. Grillet,
Comte,
Perraud,
Pernet,
Rozain,
Beurrier,
Morel,
Devert,
Cousançat.

Arboriculture et Pomologie.

MM. Jussaud,
Jacquier fils,
Métral,
Luizet,
Thibaud.

Au sujet des objets d'art et d'industrie, l'assemblée décide que la question suivante sera posée à la prochaine réunion du groupe X :

— Les objets d'art et d'industrie horticole nous concernent-ils ?

Dans l'affirmative, il sera demandé que les objets seuls ayant rapport avec l'horticulture lui soient attribués.

Eventuellement, il est procédé à la formation d'une quatrième sous-commission qui s'occupera spécialement de la classification artistique et industrielle. Sont désignés :

MM. Rochet,
Dr Beauvisage,
Falconnet.

M. Rivoire expose l'intérêt que présente tout d'abord la question du règlement. Il dit qu'aujourd'hui les pouvoirs du comité ne sont pas encore bien délimités et que lorsque le règlement aura été fait et approuvé par l'administration, les membres dudit comité connaîtront alors exactement leurs devoirs et leurs droits.

L'assemblée approuve cette manière de voir et désigne aussitôt la sous-commission du règlement, en lui donnant pour mission d'effectuer ce travail le plus rapidement possible.

Sont désignés pour s'occuper du règlement concernant l'horticulture :

MM. Jacquier fils,
Jussaud,
Comte,
Grillet,
Molin,
Musset,
Rochet,
Dr Beauvisage.

Afin que les sous-commissions puissent commencer dès à présent la rédaction du programme, le président met aux voix, après discussion, cette question :

— Pendant la durée de l'Exposition, les concours temporaires seront-ils mensuels?

L'assemblée se prononce pour l'affirmative. Il y aura donc, pendant la durée de l'Exposition, six concours dont les dates seront fixées par le programme.

La séance est levée à sept heures.

GROUPE X

RÉUNION GÉNÉRALE DU GROUPE

Agriculture. — Horticulture. — Viticulture.

Présidence de M. Faure, conseiller municipal.

Le groupe X a tenu sa quatrième séance le 13 mai 1893.

M. Rivoire a donné lecture du règlement général élaboré par la commission de l'horticulture.

Sur le deuxième alinéa du règlement, M. le Président fait observer qu'on ne peut pas prendre de décisions tant que l'administration municipale n'aura pas été consultée et ne se sera pas entendue avec le concessionnaire.

Au sujet de l'article 2 qui dit : « Les produits de l'horticulture seront placés dans l'enceinte de l'Exposition, au parc de la Tête-d'Or, suivant leur nature ils seront placés dans des terres, sous des tentes, dans des galeries ou en plein air, dont l'étendue sera proportionnelle au besoin des exposants et qui seront fournis par l'administration ».

M. le Président craint en laissant cette rédaction qu'on ne soit obligé de modifier le règlement. M. Gérard demande alors qu'on mette à l'article 2 : « seront fournis par l'administration à des conditions à déterminer ultérieurement ».

Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont adoptés.

Au sujet de l'article 13, M. le Président dit qu'il fera ses efforts pour obtenir de l'administration, en faveur de l'horticulture, l'eau, la paille, le terreau, etc., gratuitement, mais il répète au groupe que cet article doit être rédigé sous forme de vœu et non à titre définitif.

Les articles 14 à 35 du règlement sont adoptés à l'unanimité.

Sauf ces deux rectifications, l'ensemble du règlement est adopté.

M. le Président informe le groupe que M. le Maire est à Paris, qu'il a vu différents membres du Gouvernement, et que partout il a reçu les promesses les plus encourageantes pour l'Exposition. De son côté M. Ulysse Pila a reçu soit à Marseille, soit à Alger, l'accueil le plus empressé. M. le Gouverneur général de l'Algérie lui a promis tout son concours.

M. le Président rend compte ensuite des délibérations prise au sein du Conseil supérieur.

Chaque groupe devra présenter ses vœux au Conseil supérieur, ainsi que ses projets de congrès et c'est le Conseil supérieur en entier qui se prononcera sur chaque demande de chaque groupe.

M. Plissonnier insiste pour que l'on obtienne soit de l'administration municipale, soit du concessionnaire, toutes les réductions possibles. A ce désidératum de M. Plissonnier, M. le Président répond qu'il défendra de son mieux les intérêts de son groupe et qu'il peut déjà affirmer qu'on aura un tarif bien inférieur à celui du bâtiment central.

M. Rousselot demande si on pourra exposer seulement quelques bouteilles et dans quelles conditions.

M. Genin, de Lyon, répond qu'à Paris, en 1889, on pouvait exposer le nombre de bouteilles qu'on voulait, mais qu'on ne pouvait pas en envoyer moins de 3.

Il est décidé que cette question sera traitée en séance particulière dans la section de la viticulture.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

COMPOSITION DES GROUPES

La première liste que nous avons publiée de la composition générale des comités a subi d'assez nombreuses modifications pour qu'il soit utile de la publier aujourd'hui à nouveau.

Nous ferons cette publication au fur et à mesure que la liste de chaque groupe aura été à peu près complètement arrêtée, *ne varietur*.

Nous commençons aujourd'hui par la composition des groupes V et IX qui, sauf erreur ou omission, nous paraît complète :

GROUPE V

TISSUS, VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Président : M. Piotet, fabricant de soieries.

Vice-présidents : M. Gratien Armandy, marchand de soies ; M. Celle-Moucot, fabricant de chaussures et de bonneterie.

Secrétaires : M. J. Bachelard, fabricant de soieries ; M. J.-B. Pey, secrétaire de l'Union des chambres syndicales.

Délégués : M. Armandy ; M. Celle-Moucot ; M. Pey.

CLASSE 15.

Soies et Tissus de soies.

MEMBRES

MM.

Piotet.
Gratien Armandy.
J.-B. Pey.
Chevillard, adjoint au Maire.
Fabre, —
Chavent, conseiller municipal.
Clatel, —
Montvert, —
Bonnetain, membre de la Chambre de commerce.
Gillet, — —
Guérin, — —
Guinet, — —
Lilienthal, — —
Payen, — —
Permezel, — —
Bouvier, juge au Tribunal de commerce.
Rosset, —
Vignet, —
Vindry, —
Ducoté, délégué de la Chambre syndicale de la Fabrique.
Ruby, délégué de la Chambre syndicale de la Fabrique.
Chabrières, marchand de soies.
Prosper Mollard, marchand de soies.
E. Testenoire, marchand de soies.
Gindre, fabricant de soieries, président de la Chambre syndicale de la soierie.
J. Cusin, délégué du Syndicat du tissage mécanique.
Bunand, teinturier.
Corron, président du Cercle des teinturiers.
Bouffier, fabricant de crêpes, conseiller général.
Henry, fabricant de soieries.
Montessuy, fabricant de crêpes.

MM.

Ch. ALLARD, apprêts.
GARNIER, apprêts.
RAMEL, teinture.
MEURER, impressions sur tissus.
BRUNET-LECOMTE, impressions sur tissus.
ADAM, fabricant de soieries.
P. TRESCA, fabricant de soieries.
B. GUICHERD, tisseur.
Th. DIÉDERICHS, président du Syndicat du tissage mécanique.
BOUVARD, fabricant de soieries.
L. GONINDARD, fabricant de soieries.

CLASSE 16.

Dentelles, tulles, broderies et passementeries.

MEMBRES

MM.

ISAAC, membre de la Chambre de commerce.
GAUTHIER, juge au Tribunal de commerce.
HENRY, fabricant de soieries.
BOUILLIN, adjoint au Maire.
FERRA, conseiller municipal.
Cl. GEAY, fabricant de tulles.
BABOIN, fabricant de tulles.
BERLIOZ, négociant en tulles, gazes et blancs.
E. ROUSSEAU, fabricant de tulles et dentelles.
GROS, dorures et broderies.
Ed. CLÉMENSO, dorures.
E. DUVIARD, dorures.
A. MARTIN, passementeries.
BONNON, passementeries.

CLASSE 17.

Fils et tissus de coton, de lin, de chanvre.

MEMBRES

MM.

COUTURIER, membre de la Chambre de commerce.
G. SONNERY, président du Tribunal de commerce de Tarare.
VEILLAS, manufacturier, tissus coton.
FESSEL, — —
Cl. POIZAT, membre de la Chambre de commerce de Tarare.
M. CHAPON, membre de la Chambre de commerce de Tarare.
DUPUIS-MERLE, manufacturier, tissus coton, à Thizy.
V. GERIN, manufacturier, tissus coton à Tarare.
V. GODDE — — —
MULSANT, aîné, manufacturier, filés coton, à Villefranche.
GRILLET, manufacturier, tissus coton, à Villefranche.
BLANCHETON, manufacturier, tissus coton, à Villefranche.
E. BERNAND, teinturier, fils et tissus, à Villefranche.
CHAZY-GIRAUD, négociant en cotons filés, à Villefranche.
SAVIGNY-COUTURIER, négociant en cotons filés, à Villefranche.
POIZAT-COQUARD, manufacturier, tissus coton, à Thizy.

CLASSE 18.

Fils et tissus de laine peignée, fils et tissus de laine cardée.

MEMBRES

MM.

BRACHET, juge au Tribunal de commerce.
P. PERROT, directeur des *Deux-Passages*, nouveautés.
RICARD, tissus lainages.

CLASSE 19.

Vêtements et accessoires du vêtement.

MEMBRES

MM.

CELLE-MOUCOT.
VARICHON, fabricant de vêtements.
FÉNÊTRIER, tailleur.
VARRAUD, rubans.
J. PERRIN, pelleteries.
KEMLER aîné, coiffeur.
A. BRUN aîné, expert-comptable.
BERNARD-LÉVY, vêtements.
BLANCHET, confections pour dames.
BRIVE, fourrures.
POTIER, chaussures.
PICOLET, fleurs artificielles.
PERRET, chapellerie.
METTEY, corsets.
BENOIT, gants.
LACONDEMINE, rep. confections.
SANLAVILLE, coiffeur.
NEYRET, fabricant de chemises et articles de toile.
F. GONTARD, fabricant de chaussures.
G. MARIX, fabricant de cravates.
BERNE, fabricant d'articles de voyage.

CLASSE 20.

Articles de bonneterie et lingerie.

MEMBRES

MM.

L. CAMBON, bonneterie.
CHAUMAT, bonneterie.

CLASSE 21.

Parfumerie.

MEMBRES

MM.

BRIAU, parfumerie.
SIMON, —
VACHON-BAVOUX, parfumerie.
MOREAU, —

GROUPE IX

ALIMENTATION

Président : M. Marius DUC, vice-président de la Chambre de commerce.
Vice-présidents : MM. FERRAND, délégué de la Chambre syndicale des vins et spiritueux.
CHAMBEYRON, membre de la Chambre de commerce.
LIGNON, délégué de la Chambre syndicale des vins et spiritueux.
POULARD, juge au Tribunal de commerce.
Secrétaire : M. NEVEUX, délégué de la Chambre syndicale de la boulangerie.
Délégués : MM. FERRAND, CHAMBEYRON et LIGNON.

CLASSE 46

Céréales et produits farineux avec leurs dérivés.

Vice-président : M. CHAMBEYRON.

MEMBRES

MM.

NEVEUX.
CARRET, membre de la Chambre de commerce.
COULLET, juge au Tribunal de commerce.
MALLET, délégué de la Chambre syndicale des produits chimiques et denrées coloniales.
SENN, délégué de la Chambre syndicale de la meunerie.
ASSADA, minotier.
MILLIAT fils, minotier.

MM.

CHASSAGNON, marchand de grains.
DALIN, boulanger.
GUY, boulanger.
SEIGLE, minotier.

CLASSE 47

Comestibles divers non farineux. — Viandes et poissons. — Légumes et fruits.

Vice-président : M. POULARD.

MEMBRES

MM.

DEVILLE, délégué de la Chambre syndicale des négociants.
BRANCHE, délégué de la Chambre syndicale des hôteliers restaurateurs.
JAMMARIN, délégué de l'Alliance des chambres syndicales.
FABRE, président de la Chambre syndicale de la boucherie.
QUET, délégué de la Chambre syndicale de la charcuterie.
CURT, négociant en beurre.
JACQUET, négociant en primeurs.

CLASSE 48

Boissons fermentées.

Vice-président : M. LIGNON.

MEMBRES

MM.

Louis THEVENET, adjoint au maire.
BERNEY, conseiller municipal.
COLLIARD, —
RÉGODIAT, —
BONNAND, conseiller général.
S. CAUSSE, —
MOUISSET, membre de la Chambre de commerce.
BAROIN, juge au Tribunal de commerce.
DUVERNAY —
TREYNET, délégué de la Chambre syndicale des hôteliers restaurateurs.
Paul ANDRIÉ, fabricant d'absinthe.
Jules GROBON, négociant en vins.
AUMOINE, maire de Ville-sur-Jarnioux.
MOREAU, président de la Chambre syndicale des commissionnaires en vins et spiritueux de Belleville.
JANIN, négociant en alcools.
WINCKLER, brasseur.
LECHÈRE, représentant en vins de Champagne.

CLASSE 49

Condiments et stimulants.

Vice-président : M. FERRAND.

MEMBRES

MM.

DUPONT, conseiller municipal.
RIVE, —
AYMARD, délégué de la Chambre syndicale des vins et spiritueux.
CUMIN, délégué de la Chambre syndicale des négociants en gros de liqueurs.
ROLLET, délégué de la Chambre syndicale des hôteliers restaurateurs.
SARRAZIN, président du Syndicat de l'épicerie.
DUMAS-FILLION, négociant en liqueurs.
BRÉZARD-NÉEL, négociant en denrées coloniales.
PONCET, représentant en huiles minérales.
SERVE, liquoriste.
CALLARD, —
VINCENT, négociant en vins.
BRUNIER, liquoriste.
NOGUIER, fabricant de conserves alimentaires.
PAYRAUD, fabricant de chocolat.
RIVERON, fabricant en conserves de fruits.
DE RICQLÈS, fabricant d'alcool de menthe.

RECTIFICATION

A la partie officielle de notre dernier *Bulletin* il est dit :

« M. le Maire de Lyon a promis de s'occuper avec activité de la question du Commissariat général. »

Dans l'espèce, ce n'était pas du commissaire général qu'il s'agissait, puisque ce dernier, M. de Marçay, est nommé par arrêté municipal en date du 21 janvier 1893, mais bien d'un Directeur spécial à l'organisation des comités de l'Exposition et ressortissant du Commissariat général.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE

DANS UN AN

Dans un an... la grande coupole de l'Exposition, dans une apothéose de drapeaux, battant clair au soleil de mai. Les baies vitrées du hall géant, dans une débauche de lumière, laissent la foule bigarrée et multiple des visiteurs, de tous les points du monde accourus, constater que le succès de la conception morale est aussi grand que le triomphe de la conception matérielle du Temple du Fer, ce colosse qui étale, au milieu de la pelouse, sa puissante armature aux portées encore inconnues jusque là.

Et l'on admire combien à travers les avatars subis, l'œuvre de l'Exposition a persévéré, invaincue, suivant les desseins mystérieux d'une pensée magistrale. On se rappelle les débuts modestes, l'éclosion obscure ; puis comment dans le chaos, un premier ordre s'établit, et combien, lentement mais sûrement, cet ordre s'affirma en se régularisant encore.

Le génie patient et tenace des Lyonnais, la volonté sûre d'elle-même et sûre du but, avaient eu raison de toutes les difficultés en évitant la banalité monotone des expositions de province, ces halls en planches, à peine ajustées, coloriées comme des décors de théâtre où tout sent le provisoire et le convenu, où l'on se comprend dans une foire et non dans un palais de l'industrie.

De la beauté, de la hardiesse du plan technique, personne n'avait douté en se rappelant les travaux de premier ordre, cités des ingénieurs du monde entier, que comptait dans son passé, le glorieux constructeur de la coupole désormais célèbre, qui, en l'ouvrant au public, avait signé la page la plus brillante de son histoire.

Mais des hésitations, mais des doutes avaient encore, un an à peine avant l'ouverture, failli tout remettre en question lorsque les représentants naturels du commerce et de l'industrie, tout ce qui compte à Lyon dans les lettres, les arts, la politique, avaient été magiquement réunis et groupés autour du drapeau de l'Exposition. On le leur avait confié afin qu'il ne connût rien autre que la victoire.

Les débuts... chacun avait vite fait abstraction de ses préférences, de ses sentiments personnels, avait apporté sa juste part d'intelligence et de dévouement, d'efforts et de temps, et de chacun, tout avait été reçu avec joie, avec plaisir. L'œuvre dominait toutes les préoccupations matérielles ; elle se dressait au-dessus de toutes les passions éphémères, comme la flèche extrême de son palais au-dessus de la couronne verdoyante et touffue que forment autour d'elle les plus hautes cimes des arbres les plus hauts.

La tâche, sous la direction du maire, avec la collaboration incessante du concessionnaire général, s'était trouvée répartie à la lyonnaise, tout naturellement, non par l'effort de quelques personnalités, mais sous l'action unanime et puissante de la collectivité.

En haut, le bureau du comité supérieur, formant avec le concessionnaire général, le véritable commissarait général de l'Exposition. Le Comité supérieur consultatif, composé des délégués des groupes, venait ensuite pour les décisions importantes, incessamment renseignés sur la partie administrative et technique de l'Exposition par M. Claret ou ses représentants. A côté, les groupes où le travail intelligemment ordonné fut actif et fécond, dont la propagande personnelle, allait sans relâche provoquer le zèle et réveiller l'ardeur des exposants du dehors. Chaque membre du groupe tenait d'abord à honneur de faire parvenir avec sa signature dans sa propre clientèle, les brochures, les prospectus, toutes les notices en faveur de l'Exposition. Puis les groupes avaient organisé avec le même bon sens pratique, avec le même esprit de dévouement les expositions collectives et les congrès.

Enfin la presse, que le sentiment de la grandeur de la petite patrie locale avait entraîné dans un élan généreux et désintéressé, avait apporté de toutes parts à l'œuvre son concours indispensable. Elle avait clamé à tous les échos les efforts du travail lyonnais ; elle avait appuyé les affiches bigarrées qui, dans toutes les communes de France, pavoisaient les murs ; elle avait sanctionné de son autorité toutes les invitations privées de nos commerçants et de nos artistes.

Le caractère officiel donné à l'Exposition avait déterminé la création de comités régionaux et départementaux qui avaient apporté, eux aussi, leur contingent de résultats, et toute cette machine, sans efforts apparents, aux rouages si délicats mais si simples, avait fonctionné sans incidents, les bureaux des deux parts rivalisant de zèle pour tirer des bonnes volontés tout le parti utile.

Mais dans la foule mouvante, éblouie des merveilles, dont l'immense remous s'abattait tantôt vers le palais principal, tantôt à l'Exposition coloniale si réussie, tout était à la joie du moment, à la satisfaction de la minute brève conquise ; personne ne songeait à l'origine des choses, ni, si c'était un rêve ou non.

CHOSES LYONNAISES

La place Morand.

On va commencer incessamment la transformation de la place Morand.

Le projet comprend la création de jardins, la réfection du pavage et l'amélioration de l'éclairage de la place Morand et de la partie du cours Morand comprise entre cette place et l'avenue de Saxe, enfin l'établissement de kiosques.

La dépense, qui s'élève à 156,000 francs, étant trop élevée, en raison de l'état des finances de la ville, pour être imputée sur un seul exercice, les travaux seront divisés en trois sections qui seront exécutées successivement aux cours de trois années.

La première section comprend les jardins à créer au centre, entre la fontaine monumentale et l'avenue de Saxe ; la deuxième ceux à créer sur le côté nord, et la troisième ceux à créer sur le côté sud.

La passerelle de Serin.

Le Conseil municipal, dans sa dernière séance, a adopté en principe la construction d'une passerelle pour piétons sur la Saône, entre les ponts Saint-Vincent et de Serin.

L'axe de cette passerelle serait tracé suivant une ligne droite en face de la statue de l'Homme de la Roche. Cette passerelle suspendue, rigide, ne nécessitera ni culée, ni remaniement des bas-ports. La travée aurait 95 mètres de longueur et 5 mètres de largeur. La dépense est évaluée à une somme approximative de 90,000 francs.

Funiculaire aérien.

Signalons un projet pour l'Exposition de 1894. Il s'agit d'un nouveau funiculaire aérien, qui relierait l'extrémité du boulevard de la Croix-Rousse à l'entrée de l'Exposition.

Ce projet a été exposé plusieurs jours dans les vitrines de M. Brondel, rue de la République, et dans celles de M. Dumoulin, même rue n° 15.

Il n'a pas manqué d'exciter, à bon droit, la curiosité du public. Il se distingue, en effet, par une grande hardiesse et une originalité toute particulière, toute lyonnaise, nous pourrions même dire, autant que par la sécurité absolue qu'il offrira aux voyageurs, grâce à une disposition particulière de câbles et d'entretoises que les auteurs du projet, MM. Pirod et Guillermon, ont fait breveter.

Ce projet paraît surtout pratique par la faible dépense qu'il nécessite, dépense qui peut être rétribuée, et bien au delà, pendant la durée de l'Exposition.

Notre ville serait, de plus, dotée d'un nouveau moyen de communication ; même après l'Exposition, il ne serait certes pas à dédaigner. Cette installation permettra de transporter plus de 5,000 voyageurs dans une journée.

Les inventeurs nous communiqueront un rapport détaillé avec dessins à l'appui que nous publierons dans un de nos prochains numéros.

Le Quai de l'Industrie.

L'administration municipale vient de déposer sur le bureau du conseil un dossier concernant un avant-projet établi par MM. les ingénieurs du service spécial du Rhône, en vue du prolongement du quai de l'Industrie situé sur la rive droite de la Saône, au territoire des communes de Lyon et de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

Ce projet comprend deux parties distinctes :

La première sur la commune de Saint-Rambert, comprend uniquement l'amélioration de la viabilité du quai actuel, sans modification de la situation au point de vue des inondations ;

La deuxième sur la commune de Lyon où les travaux sont conçus en vue de la défense de Lyon contre les inondations.

Ils comportent la construction d'un quai insubmersible, l'établissement d'un bas-port et l'exécution de divers ouvrages destinés à compléter la protection du territoire endigué.

La dépense est évaluée à la somme de 265.000 francs, dont 15.000 francs pour les travaux projetés à Saint-Rambert et 250.000 francs pour ceux de Lyon.

Par une dépêche en date du 8 février 1893, M. le ministre des travaux publics a déclaré qu'il était disposé à donner suite à ce projet, sous les conditions suivantes :

1° Les travaux seront exécutés par le service des ponts et chaussées ;

2° L'Etat ne devra supporter que la dépense relative aux travaux projetés dans l'intérêt de la navigation, c'est-à-dire la dépense afférente à la construction d'un bas-port ;

3° Le surplus des dépenses, quais, chaussées, digue séparative, etc., en un mot toutes les dépenses relatives aux travaux de dépenses relatives aux travaux de viabilité, resteront à la

charge du département du Rhône et des communes de Lyon et Saint-Rambert.

La répartition de la dépense de 265.000 francs dans les conditions énoncées ci-dessus, a été établie de la manière suivante par MM. les ingénieurs du service spécial du Rhône :

A la charge de la commune de Saint-Rambert 15.000 fr.

A la charge de la ville de Lyon 175.700 fr.

A la charge de l'Etat 74.300 fr.

Par une lettre en date du 30 mars dernier, M. le préfet du Rhône invite la ville de Lyon à faire connaître si elle entend participer dans les conditions déterminées ci-dessus à la réalisation du projet dont il s'agit.

Le plan de Lyon.

Il y a quelques mois, l'administration municipale avait été invitée à faire remettre à chaque conseiller un plan sur lequel seraient indiqués : 1° les alignements adoptés jusqu'à ce jour ainsi que les alignements projetés : 2° la délimitation exacte des 3e et 6e arrondissements. L'administration vient de faire connaître sa réponse.

Pour que le plan dont il s'agit soit intelligible, il ne peut être à une échelle plus petite que le 1/2000e. Les feuilles minutes de ce plan, à l'établissement desquelles on travaille depuis huit années sont achevées pour la presque totalité de Lyon ; il reste maintenant à les reproduire par le mode autographique, de manière à pouvoir disposer d'un grand nombre d'exemplaires. Ce n'est que lorsque cette reproduction aura eu lieu, qu'il sera possible de satisfaire au vœu exprimé.

AVIS

Afin de permettre à nos abonnés et à nos acheteurs de conserver le Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon, *dont la collection formera un souvenir intéressant de cette grande entreprise, nous tenons à leur disposition de très belles couvertures toile avec fers spéciaux et lettres or.*

Ces couvertures très artistiques sont vendues **cinq francs** *prises dans nos bureaux; et* **six francs** *rendues franco à domicile. Nos abonnés et nos lecteurs n'auront qu'à nous faire tenir un mandat-poste de cette somme et ils recevront de suite la couverture du* Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon en 1894.

LES SCIENCES

ET LEURS APPLICATIONS CONTEMPORAINES

OPTIQUE

IX

La Photographie.

La photographie est l'*art* de recevoir sur un écran les images de la nature et la *science* de les fixer sur cet écran puis de les faire reproduire mécaniquement à l'aide de la lumière.

La nature de la photographie est mixte : essentiellement artistique d'une part, et, de l'autre, absolument liée aux progrès et aux données de la science. Pour choisir le sujet de l'image, pour en disposer les détails sous leur meilleur aspect et chercher l'éclairage le plus favorable à leur tonalité obscure ou claire, il faut posséder un certain jugement esthétique sinon une âme d'artiste ; pour bien fixer l'image, pour bien la reproduire et en dissimuler les défauts inévitables, il est nécessaire d'avoir à côté du *métier*, des connaissances suffisantes en physique et en chimie. La photographie procède de l'une et de l'autre ; cependant il convient d'en parler après la lumière qui est la condition même de son existence.

L'exécution de toute photographie offre trois phases dans lesquelles on :

1° Obtient l'image ;
2° Fixe l'image ;
3° Reproduit l'image.

Obtention de l'image. — Choisir le sujet d'une photographie, présente souvent certaines difficultés. Dans un paysage, il y a la perspective, les oppositions des clairs et des ombres, la netteté des détails, la disposition du fond... toutes choses dont un peintre se préocupe fort peu dans un croquis qu'il lui est loisible de modifier, corriger, embellir, transformer suivant sa fantaisie ; le photographe saisit la nature telle qu'elle est, sans pouvoir en cacher la laideur ou atténuer le pittoresque parfois invraisemblable.

S'il s'agit d'un portrait, la pose du modèle, l'expression momentanée de son visage, l'éclairage, la couleur des vêtements, des tentures, la disposition et le choix des accessoires, ont une influence allant jusqu'à rendre méconnaissable un visage dont les traits seront cependant reproduits avec la plus rigoureuse fidélité et avec une exactitude toute géométrique.

L'intérêt que présentent les scènes de genre dépend absolument du goût, de l'imagination, de l'humour du photographe ; comme le peintre — plus que lui peut-être — il devra posséder cet artistique ingéniosité et ce talent avec lesquels on anime les différents personnages d'un groupe on fait prendre à leur physionomie les expressions les plus diverses de tous les degrés des émotions et des passions ; le photographe n'a pas encore la couleur à sa disposition, il se sert à l'heure actuelle seulement des contrastes lumineux et avec leur seul aide, il peut arriver à composer de petits tableaux pouvant rivaliser avec les meilleures toiles du même genre.

Le sujet choisi, on en fait refléter l'image sur un écran en se servant d'un *appareil photographique*.

Tout appareil photographique se compose essentiellement d'une chambre noire, d'un objectif et d'un pied. Théoriquement la chambre noire pourrait seule exister. C'est une caisse rectangulaire ou conique, dont les deux faces antérieure et postérieure sont réunies par un soufflet de cuir extensible. La face postérieure est constituée par une glace dépolie, à laquelle on peut substituer un châssis renfermant la plaque sensible à l'action de la lumière. La face antérieure supporte l'*objectif*. De l'objectif dépendent la clarté et l'exactitude de l'image. Il est formé d'une lentille ou de deux lentilles mobiles ou fixes, l'une par rapport à l'autre ; ces lentilles sont des ménisques convergents qui provoquent la réunion des rayons lumineux les traversant. Les objectifs *simples* sont formés d'une seule lentille bi-convexe achromatique ; on les délaisse de plus en plus à cause des déformations qu'ils font subir à l'image. Les objectifs aplanétiques (*aplanats*) sont les plus employés ; ils sont constitués par deux lentilles parfaitement symétriques et fixes. Néanmoins on préfère encore pour les portraits l'objectif double, à lentilles mobiles, imaginé vers 1840, par M. Petzeval, de Vienne. Par l'emploi de deux lentilles on remédie dans une plus ou moins grande mesure aux déformations reprochées aux objectifs simples, déformations auxquelles viennent encore se surajouter des phénomènes de lumière réfléchie.

Pour faire refléter l'image sur l'écran, c'est-à-dire sur la glace dépolie de l'appareil, on fait avancer celle-ci contre l'objectif jusqu'à ce que l'image apparaisse avec le plus de netteté possible. Quand cette condition est réalisée, la glace dépolie se trouve au foyer conjugué de l'objet, par rapport à la lentille et on la remplace par la plaque sensible sur laquelle se fixera l'image.

Fixation de l'image. — La fixation de l'image est obtenue par l'action de la lumière sur une mince couche de gélatine imprégnée d'un sel d'argent facilement décomposable (Bromure, Iodure, Chlorure). La durée de cette action était de près d'un quart d'heure aux premiers essais de Daguerre et de Niepce ; elle peut être réduite avec les procédés actuels à moins d'un cent millième de seconde. Une telle rapidité s'obtient à l'aide d'obturateurs mécaniques — à guillotine, à volet, etc. — dont les systèmes sont aussi nombreux que les constructeurs.

Dans la plus grande majorité des cas on n'emploie pas cette extrême rapidité de *pose*, qui varie alors entre une et cinq ou six secondes.

Le temps de pose dépend de l'éclat du sujet, de l'éclairage, de l'objectif (plus son foyer sera court, plus il sera rapide ; plus son ouverture sera grande, plus cette rapidité se trouvera augmentée), de la distance de l'objectif au sujet, de la distance de l'objectif à la plaque sensible et surtout de la sensibilité de cette dernière.

La plaque impressionnée par la lumière est portée au laboratoire où pénètre seulement de la lumière rouge foncé. L'image se trouve sur la gélatine à l'état latent où les modifications, dont la substance sensible a été le siège, sont trop peu considérables pour qu'il soit possible de les apprécier immédiatement ; il faut *développer* le cliché, c'est-à-dire continuer par des réactions chimiques, l'œuvre commencée par les rayons lumineux.

Les *révélateurs* ne font pas défaut : oxalate ferreux, acide pyrogallique, hydroquinone, paramidophénol, iconogène, chlorhydrate d'hydroxilamine, pyrocatéchine, etc. Tous sont des composés organiques, rentrant dans cette grande division de la chimie qu'on appelle la chimie du carbone et, parmi eux, les deux premiers, pour être des plus anciens, en sont peut-être les plus pratiques, sinon encore les meilleurs comme résultats.

Le manuel opératoire du développement est très simple. La plaque est plongée dans un bain contenant — pour une surface de gélatine égale à 13 × 18 = 234 cent. carrés.

75 c. cubes	Eau distillée	1000 gr.
	Oxalate neutre de potasse	300 »
25 c. cubes	Eau distillée	1000 gr.
	Sulfate de protoxyde de fer	300 »
	Acide tartrique	2 »
4 gouttes.	Eau distillée	1000 gr.
	Bromure de potassium	100 »
8 gouttes.	Eau distillée	1000 gr.
	Hyposulfite de soude	100 »

Ces différentes solutions sont mélangées au moment de l'emploi dans l'ordre indiqué et prennent une teinte rouge orangé parfaitement transparente.

L'image apparaît peu à peu, et lorsque tous les détails sont vigoureusement accentués, que l'envers de la plaque présente des blancs d'une apparence pâteuse, on la retire du bain et on la lave à grande eau pendant quelques minutes ; puis elle est *fixée* par immersion dans une solution d'hyposulfite de soude :

Eau distillée	1000 gr.
Hyposulfite de soude	200 »

On lave à l'eau courante trois ou quatre heures, on immerge dix minutes dans une solution d'alun :

Eau distillée	1000 gr.
Alun cristallisé pur	100 »

On lave de nouveau quelques instants et on laisse sécher. Le cliché est terminé.

L'oxalate ferreux a continué la réduction du bromure d'argent.

L'hyposulfite de soude a enlevé le bromure non altéré, mais qu'une nouvelle exposition aurait réduit.

Le lavage prolongé enlève les plus petites traces des réactifs mis en présence.

L'alun rend la gélatine imputrescible et assure la bonne conservation du cliché.

Avec l'acide pyrogallique, la marche générale est la même. Le bain d'oxalate ferreux est remplacé par une solution récemment préparée d'acide pyrogallique :

Eau distillée	1000 gr.
Acide pyrogallique	100 »

puis on ajoute goutte à goutte :

Eau distillée	1000 gr.
Bromure de potassium	4 »
Ammoniaque à 22°	6 »

Ensuite :
Lavage ;
Fixage à l'hyposulfite de soude ;
Lavage prolongé à l'eau fréquemment renouvelée ;
Bain d'alun ;
Lavage ;
Séchage.

Le paramidophénol est peut-être un des révélateurs de l'avenir, mais il est mis en pratique depuis trop peu de temps pour avoir fait déjà toutes ses preuves.

L'hydroquinone, l'iconogène, la pyrocatéchine, le chlorhydrate d'hydroxilamine, etc., ont une vogue passagère dont la réclame exagère les qualités et dont l'emploi fait ressortir les défauts.

Le cliché constitue une image inverse, négative. Les parties éclairées sont indiquées en noir et

réciproquement les ombres sont marquées par une plus ou moins grande transparence. Il est nécessaire d'en rétablir la disposition normale : c'est ce qu'on obtient dans le tirage des épreuves positives.

FÊTES PENDANT L'EXPOSITION

Union des sociétés de gymnastique de France. La fête fédérale.

Le Congrès des sociétés de gymnastique, réuni à Toulouse sous la présidence de M. Plassan, président de l'Union, a décidé que la fête fédérale se tiendrait en 1894 à Lyon.

Voici du reste la dépêche adressée à M. Parmentier par M. de la Perrière, directeur de la Sentinelle.

« La fête fédérale de 1894, a été accordée à Lyon, avec enthousiasme, à l'unanimité. L'invitation aux sociétés étrangères a été accordée. Succès complet. « DE LA PERRIÈRE. »

Cette dépêche ne fait que confirmer les prévisions que nous avions déjà manifestées.

C'est donc chose décidée maintenant. La ville de Lyon verra se mesurer l'an prochain les gymnastes de l'Union des sociétés de gymnastique de France.

On ne peut que féliciter le comité supérieur de l'Union de la décision prise par lui. On sait qu'en prévision du choix de la ville de Lyon, le conseil municipal de notre ville a déjà voté pour la fête fédérale, une subvention de 40,000 francs.

Une autre subvention d'un chiffre égal, sinon supérieur, sera très certainement accordée par le conseil général du Rhône, à sa prochaine session.

ÉCHOS

Le Sifflet des Locomotives.

Nous empruntons à la chronique scientifique du *Journal des Débats* de curieux renseignements sur l'origine du sifflet des locomotives. C'est une omelette de grandes proportions qui fit comprendre la nécessité d'adopter un signal qui permit d'avertir de l'approche d'un train de chemin de fer :

Au commencement de l'année 1833, la machine *Samson*, du chemin de fer de Leicester à Swannington, rencontra une charrette attelée d'un cheval au passage à niveau de Thornton. Cette charrette était chargée de beurre et d'œufs pour le marché de Leicester. Le mécanicien ne disposait, comme signal d'avertissement, que de la corne à main en usage à l'époque, et la charrette fut culbutée. L'accident fit certain bruit. M. Ashlen Bagster, directeur du chemin de fer, alla le même jour à Alton Grange, où résidait Georges Stephenson, qui était à la fois un des administrateurs et le plus fort actionnaire de la ligne, pour lui parler de l'affaire. Bagster demanda si l'on ne pourait pas mettre sur la machine un sifflet que ferait marcher la vapeur. « L'idée est très bonne, répartit Stephenson, et il faut faire un essai. » Le premier sifflet fut établi par un fabricant d'instruments de musique du pays, et donna un si bon résultat que le Conseil d'administration du chemin de fer décida d'établir de pareils sifflets sur toutes les machines de la Compagnie.

Il fallut d'abord payer le cheval, la voiture, 50 livres de beurre et 80 douzaines d'œufs cassés. Le sifflet actuel doit donc son origine à 960 œufs brisés. *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* Puis on fit émettre un règlement interdisant sévèrement la circulation des locomotives qui ne seraient pas munies d'une trompette à vapeur.

Il s'agissait alors, en effet, plutôt d'une trompette que d'un sifflet proprement dit. Mais, rapidement à cette sorte de trompe, on substitua le sifflet actuel. Dès 1836, un dessin de locomotive montre le sifflet tel que nous le connaissons. Et de fait les locomotives de notre premier chemin de fer de Saint-Germain, étaient munies du sifflet en 1837.

Quand à l'adoption de cette forme du sifflet, voici ce qu'on raconte :

Cet instrument a été introduit sur les locomotives sous la forme actuelle, par M. Fyfe, chef du service des machines au chemin de fer de Liverpool à Manchester, en 1835. Un ouvrier de la maison Scharp Roberts, de Manchester, nommé Thomas Turner, ayant été faire un montage aux forges de Dowais, dans le pays de Galles, y remarqua un sifflet actionné par le flotteur d'une chaudière à vapeur. Il en prit le croquis, d'après lequel M. Fyfe exécuta les sifflets qu'il appliqua aux locomotives. On a donc simplement fait, ici encore, un emprunt aux machines fixes, comme les machines à vapeur elles-mêmes avaient emprunté le régulateur à force centrifuge aux moulins à farine.

Les premiers sifflets consistèrent en un timbre cylindrique très haut, à fond plat, analogue aux sirènes à ton grave des bateaux à vapeur. Un peu plus tard, on remplaça ce timbre cylindrique par le timbre hémisphérique à ton aigu. On ne rencontre plus guère la première forme atténuée que sur les locomotives américaines. Par extraordinaire, ce ne sont donc pas les américains qui, à cet égard, sont en avance sur les autres peuples.

Le Téléphone aux Etats-Unis.

Le dernier rapport sur les sociétés de téléphonie aux Etats-Unis donne une idée de l'énorme développement que la nouvelle industrie a pris en quelques années.

Il est important de se rappeler qu'en 1879-1880, les affaires des sociétés de téléphone aux Etas-Unis étaient pour ainsi dire nulles.

En 1880, les capitaux engagés dans l'industrie des téléphones atteignaient la somme de 14 millions 605,787 dollars, en 1892 le total s'élevait à 72,341,736 dollars.

En 1880, les recettes brutes ont été de 3 millions 098,081 dollars, en 1892 de 16,404,583; l'ensemble des dépenses s'est élevé, en 1880, à 2,373,703 dollars, en 1892 à 11,143,871 dollars.

Les bénéfices nets qui montaient en 1880 à 724,378 dollars se sont élevés dans la même période à 5,260,712 dollars.

Le nombre de téléphones et de transmetteurs qui était de 108,630, atteint actuellement 467,356.

En 1880, il y avait 34,365 milles de fils; on en compte aujourd'hui 240,412 milles.

De 3,338 en 1880, le nombre des employés s'est élevé à 8,645.

Celui des abonnés qui était de 48,414 en 1880 atteint 227,358.

On n'a pas relevé le nombre des conversations en 1880, mais en 1890 elles ont atteint le chiffre énorme de 453,200,000.

La Natalité et la Mortalité en Europe en 1892.

Un des membres les plus distingués de l'Institut, M. Em. Levasseur, vient de communiquer de très intéressantes observations au sujet de l'augmentation ou de la diminution de la population sur certains points de l'Europe.

Prenant comme termes de comparaison les derniers recensements de 1880 et de 1891, M. Levasseur est arrivé à établir que depuis dix ans, en Europe, il y a ralentissement général des naissances.

Alors que la natalité, en 1880, était :

En Angleterre, de 34,7 pour mille habitants; en Hollande, 36,2; en Belgique, 31,5; en France, 25; en Allemagne, 38,9; en Suisse, 35; en Autriche, 39,2; en Italie, 37,6; en Suède, 30,5; en Norvège et Danemark, 32, elle n'est plus aujourd'hui, pour les mêmes pays, que de 21,8 à 36,7.

La natalité française et la natalité irlandaise sont les deux plus faibles de l'Europe; les deux plus élevées sont en Allemagne et en Autriche.

Comparativement à 1880, la mortalité en Europe a diminué en général de dix pour cent.

Enfin, le très érudit membre de l'Institut croit devoir signaler en France un symptôme alarmant : la diminution constante et considérable de la population des campagnes.

C'est ainsi qu'entre les deux recensements 1886 1891, alors qu'il n'y a eu accroissement que dans trente-deux départements seulement, M. Levasseur a relevé des diminutions dans cinquante-cinq départements.

Heure vraie et Heure légale.

On sait que depuis deux ans l'heure légale en France est l'heure moyenne de Paris. Cette décision très commode au point de vue des service publics, chemins de fer, postes et télégraphes, n'est pas sans avoir quelques inconvénients.

C'est ainsi que le 10 février, à Paris, au moment du midi vrai, c'est-à-dire au moment où le soleil était au milieu de sa course, où les cadrans solaires indiquent l'heure de midi, les horloges, bien réglées sur le temps moyen, marquaient 14 minutes 26 secondes et demie.

A Brest, la chose était plus intéressante encore, nous dit le *Cosmos*, car le vrai midi de Brest arrive 27 minutes 19 secondes et un tiers après celui de Paris, de sorte qu'à Brest, à la date indiquée, la différence entre midi, ou milieu du jour, et 12 heures était de 41 minutes 46 secondes, ainsi la matinée a été de près de trois quarts d'heure plus courte que l'après-midi, et pour ne citer qu'un fait, messieurs les huissiers ont pu faire leurs protêts 41 minutes plus tôt qu'avec l'heure vraie. Que serait-ce avec le régime des fuseaux horaires ?

DEBOUT, LYON!

CANTATE POUR L'EXPOSITION DE 1894

Debout, Lyon ! haut dans le ciel déploie
Ton étendard fait de pourpre et d'azur ;
Déjà l'aurore étincelle et poudroie
Ton horizon de son or le plus pur.
La fraîche brise, au souffle égalitaire,
Fait ondoyer de chaque nation,
Sur tes palais, la couleur séculaire.
Debout, Lyon !

Debout, Lyon ! voici déjà paraître
Dans tes vieux murs, les fils du monde entier,
Brillants lutteurs des tournois qui voient naître
Des plus vaillants le plus digne héritier;
A ces vainqueurs des combats pacifiques,
Donne un laurier pour orner leur blason
Au coin, frappé de tes armes antiques.
Debout, Lyon !

Debout, Lyon ! applaudis, porte aux nues,
Les travaux d'arts au merveilleux décor;
Laisse entrevoir les splendeurs inconnues
Et les chefs-d'œuvre aux reflets nimbés d'or.
De l'ouvrier couronne l'industrie,
Du laboureur honore le sillon,
Fais triompher l'artiste et son génie.
Debout, Lyon!

Joseph Berger.

BULLETIN FINANCIER

Situation. — La crise de Londres paraît se calmer et les marchés en ont tous été favorablement influencés ; il reste néanmoins de nombreuses plaies à guérir.

Le 3 °/₀ français a été bien soutenu ; l'Extérieure d'Espagne après quelques séances faibles s'est relevée à 66 3/4. Le Portugais est également plus ferme, bien que les comités aient repoussé les propositions du gouvernement. Jusqu'à présent la crise ministérielle en Italie n'a pas influencé la tenue de la rente qui reste au-dessus de 92.

Obligations. — Les obligations des grandes lignes de chemins de fer ont été particulièrement bien tenues. Quant aux lignes secondaires, nous enregistrons sur le Sud de la France, une réaction assez forte jusqu'à 394. Les cours sur ces titres ont été nombreux, mais pour les autres Compagnies similaires, les transactions ont été des plus réduites.

Les Autrichiennes maintiennent leurs prix précédents, mais le marché de ces titres manque d'ampleur actuellement. Les Lombardes sont plus actives et cotent 329 les anciennes et 326 les nouvelles.

Les obligations Espagnoles ont de nouveau fléchi dans des proportions sensibles, surtout la cinquième série des Nord Espagne dont il reste

à classer une certaine quantité de titres. Voici les cours pour les différentes catégories d'obligations de cette Compagnie : 328, 301, 287, 257, 247. Pour les Asturies, on cote 299, 262, 245. Saragosse 328, 311, 273. Andalouses 315, 308. Le change s'est encore sensiblement aggravé, quand on a su que l'emprunt extérieur était ajourné indéfiniment.

Les titres du groupe Portugais ont eu une meilleure tendance ; le gouvernement paraît décidé à faire preuve de bonne volonté.

Les obligations Industrielles dont le revenu est plus avantageux, ont conservé leurs cours antérieurs, pour la plupart. Les Eaux pour l'Etranger sont à 489 ; les Eaux et Eclairage sont demandées à 497.

L'obligation Dombrowa 4 °/₀ regagne le pair.

La Briansk un peu moins active conserve le prix de 479.

Bonnes demandes d'obligations Verreries Richarme jusqu'à 505.

Les obligations de la Russie Méridionale sont plus calmes à 475. Pas d'affaires en obligations Coronada. Les obligataires sont convoqués à Lyon pour le 29 mai.

Omnium d'électricité. — Une correspondance anglaise, qui est toujours fort intéressante et qui est pleine d'esprit, a consacré dans son dernier numéro quelques lignes à la situation de l'Electricité; elle constate que cette industrie a fait de sensibles progrès au point de vue industriel, et nous ajoutons qu'elle a beaucoup d'avenir ; mais, dit la correspondance que nous citons, « l'Electricité n'a pas encore de milieu et d'appuis financiers; l'Omnium devant commanditer les affaires électriques devra se créer un jour ; pour le moment, il n'existe pas encore. » C'est vrai, mais il ne tardera pas, croyons-nous, à exister. Des études sont faites dans ce sens par un groupe important. Nous avons sous les yeux un rapport qui donne des résultats assez encourageants pour des installations électriques, encore au début, mais appelées à donner de beaux bénéfices. Les actions de Gaz ont eu leurs débuts modestes, quelquefois même fort difficiles, et cependant elles ont été et sont encore des sources de profits importants. L'électricité n'a pas seulement pour elle la lumière séduisante qui, par ces temps de bien-être et de luxe, ne se marchande plus autant ; mais elle a encore, et ce sera un des plus beaux fleurons de sa couronne, la transmission de la force pour les emplois industriels et la locomotion pour les tramways et même les chemins de fer. Le champ est immense, il faut savoir y prendre position, et nous nous associons au conseil de notre humoristique correspondant de Londres lorsqu'il dit : « Tout gazier qu'on soit, et tous les capitalistes le sont peu ou prou, il est puéril de ne pas comprendre que, malgré toute l'opposition qu'on lui fera, l'électricité pourra faire son chemin. Il vaut donc mieux gagner en l'aidant que de bouder en la dénigrant.

Fonderies et Forges de l'Horme. — Le produit des Usines de l'Horme et de l'Ardèche s'élève à la somme de ..... fr. 399.005 »

Les produits du portefeuille à	267.945	»
Les intérêts payés par les Usines à.....	61.029	»
Soit ensemble.....	727.979	»
Il faut en déduire.....	662.823	»
représentant le service des emprunts, les frais d'administration générale et du siège social.		
Ce qui laisse un solde de.....	65.156	»

Le Conseil d'administration proposera de reporter cette somme à nouveau.

Compagnie du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, capital, fr. 2,000,000. — La trente-cinquième assemblée annuelle de cette société a eu lieu le 28 avril dernier.

Les recettes de toute nature pendant l'exercice 1892 ont été de fr. 279,372 ; dans ce chiffre les voyageurs entrent pour 212, 150, les intérêts sur le portefeuille pour 24,533, les produits nets des immeubles pour 24,244.

Les dépenses se sont élevées à fr. 109,590 ; le service de l'exploitation a absorbé 52,887 francs et le service de la traction 36,786.

Les intérêts des 5,523 obligations, l'amortissement de 33 obligations et celui de 18 actions ont employé fr. 92,487 50.

Le bénéfice net est donc de. . fr.	77.295	»
Il faut y ajouter le solde de 1891. fr.	21.393	»
On obtient un total de. . . . fr.	98.688	»

On a reporté à nouveau une somme de 18,688 francs.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de **MM. E.-M. Cottet et Cie**, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

Nouillettes aux Œufs **RIVOIRE & CARRET**

REVUE DES SPECTACLES

Grand-Théâtre.

Avec sa mise en scène superbe, sa figuration nombreuse, ses ballets éblouissants, *Michel Strogoff* continue à attirer la foule au Grand-Théâtre.

Le maximum a été atteint pour les deux matinées données à l'occasion des fêtes de la Pentecôte.

Théâtre des Célestins.

Le *Royaume des femmes* est, avant tout, un spectacle pour les yeux : les costumes et les mollets des petites dames en constituent la principale intrigue, les uns et les autres s'exhibent sur des airs contemporains et entraînants.

En ce royaume où trône la Reine *Suavita* et que gouverne — en qualité de premier ministre — Mlle *Joveline*, les femmes portent, je ne dirai pas les culottes, parce que leurs jambes y perdraient mais elles portent le sceptre de la domination et le poids de la toute puissance : il ne leur manque que la barbe.

Elles commandent cavalièrement, nouent des intrigues, font la cour aux hommes avec une désinvolture étonnante.

En ce monde renversé, le sexe fort a pris naturellement la place du sexe faible ; il s'y montre d'une timidité extrême, d'une pudeur excessive.

Deux parisiens tombés de ballon en cette fantaisiste contrée ne tardent pas à y fomenter la révolution, de sorte qu'après de nombreuses péripéties, le *Royaume des femmes* — bouleversé de fond en comble — redevient le royaume des hommes.

Le chant tient — dans la pièce de MM. Blum et Toché — une large place, à laquelle Mlle Blanche Olivier a fait honneur avec sa verve habituelle, elle est bien secondée — d'ailleurs — par Mmes Jolly, Sonnet et Billon.

M. Poncet est étourdissant de candeur et d'effarouchement sous les traits d'un « piqueur de bottines » qui veut conserver son capital.

M. Gilles Rollin n'a qu'une scène où il s'est fait une bonne tête de juif, au nez crochu, vendant des objets de toilette et donnant — comme ancien *horizontal* — des conseils pratiques à la jeunesse.

Les costumes — et ils sont nombreux — sont fort jolis. L'orchestre — sous la direction du maëstro Arnaud — interprète avec entrain des airs empruntés aux opérettes à succès.

BRASSERIE DU BAS-RHIN
3, place Morand - Rue Godefroy, 28
INSTALLATION NOUVELLE
POUR L'EXPOSITION
DÉJEUNERS & DINERS
A Prix fixe et à la Carte.
Consommations de premier Choix. — Salons de Famille.

SATIN
PAPIER-CIGARETTE D'AMATEURS
le plus fin : Donc, le meilleur
BOIS F., LYON
Cahier gommé pour Cigarettes d'avance.

Obtention, Exploitation et Vente de
BREVETS D'INVENTION
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
Dépôt de Marques de Fabrique. — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.
G. FREYDIER-DUBREUL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

Gde BRASSERIE FAURE
Place Bellecour (Angle rue Gasparin)
DÉJEUNERS 2f50 — DINERS 3f
Soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE
Restaurant ouvert toute la Nuit
CONSOMMATIONS DE MARQUE

Photographie VICTOIRE
22, rue Saint-Pierre, au 1er
SIX MÉDAILLES D'OR
Fournitures et Leçons photographiques.
KODACK, PELLICULES & PAPIER
de la Maison EASTMAN
PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

ÉLECTRICITÉ
FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE
Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres
Ancne Maison CHOLLET & RÉZARD
CHOLLET Successeur
Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28 Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

Pour guérir et se préserver de la grippe, la bronchite, l'influenza, les rhumes, toux, catarrhes et leurs complications, pour se fortifier la poitrine, l'estomac et les bronches, le meilleur moyen est de prendre à chaque repas deux **Gouttes Livoniennes** de TROUETTE-PERRET, 3 fr. le flacon. Dans toutes les pharmacies.

CHABLY
APÉRITIF
DIGESTIF
au Kina Calissaya
et Vins Français
VENTE EN GROS
C. DESPLACE
LYON

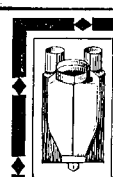
CHEMISERIE TOILERIE
Sté de CHEMISES sans BOUTONS
SEUL SYSTÈME PRATIQUE Bté ET MÉDAILLÉ
GAGNOL & CLERC
TROUSSEAUX LINGERIE LAYETTES etc.
42, Rue de l'Hôtel de Ville, LYON
Gde BAISSE DE PRIX AU COMPTANT

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)
Pulvérisateur "ÉCLAIR"

Pour le traitement du
Mildiou
et la
Maladie des Pommes de terre
Reconnu partout le MEILLEUR
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
PULVÉRISATEURS A TRACTION
Pour les grands Vignobles
Soufreuse poudreuse «LA TORPILLE»
Nouveaux perfectionnements pour 1893
DÉPOT A LYON :
RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie
Demander renseignements et Tarifs.

OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

Directeur : A. CAUDRON

79 — Rue de la République — 79

Se charge à des prix modérés et à forfait de la représentation générale des commerçants et industriels à l'Exposition de Lyon, et de toutes les demandes relatives à leur participation à l'Exposition.

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingénieurs-Chimistes brevetés en Europe et en Amérique.

Fournisseurs des Cies de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

MAISON FONDÉE EN 1854

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

Usine à vapeur aux **Charpennes**. Entrepôts à **Lyon, Marseille** et **Alger**.

LE

VIN D'OR

Apéritif

A BASE DE QUINQUINA

MEILLEUR QUE TOUS LES MADÈRE

Louis Ferber & Fils

LYON

GRAND HALL LYONNAIS

DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

9, r. de la République et 15, r. Bât-d'Argent, Lyon

BROSSARD ET CHARPAIL, DIRECTEURS

EXPOSITION PERMANENTE — ENTRÉE LIBRE

Produits commerciaux, industriels et artistiques. — Dépôts et représentation des produits exposés. — Publicité en tous genres. — Publicité dans les journaux. — Tableaux. — Réclames. — Distribution de prospectus. — Annonces peintes.

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR

42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES

LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

MANUFACTURE D'APPAREILS

POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ

Depuis **250** francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des

LAMPES GASO-MULTIPLEX

GRAND HOTEL DE RUSSIE

LYON Eclairage électrique dans les chambres. - Appartements depuis 2 fr. **LYON**

FABRIQUE d'APPAREILS pour l'EMPLOI du GAZ

CH. ANDRÉ & Cie, BREVETÉS S. G. D. G.

LYON, 58, Rue Franklin. — 23, Avenue Parmentier, PARIS

MODÈLES PERFECTIONNÉS ET ENTIÈREMENT NOUVEAUX

INSTALLATIONS SPÉCIALES DE SALLES A BAINS

Cheminées, Caloriferes, Réchauds, Rôtissoires, Cuisinières, etc.

BRULEUR ECONOMIQUE, breveté s. g. d. g. Ce Brûleur n'exige aucun entretien : il n'a jamais besoin d'être nettoyé et se ferme automatiquement.

CHOCOLATS CACAOS

LYON

MAISON FONDÉE EN 1780

VINS FINS Vins Ordinaires

ISAAC CASATI

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE

12, rue du Bât-d'Argent, 8, rue de la République

MAGASIN DE VENTE : 11, rue Mulet

Fine Champagne COGNAC

ENTREPOTS

32, quai de Serin

CAFÉS THÉS

Agence MÉJEAN & Cie

6, place des Terreaux.

Représentation à l'Exposition

25 °/o d'Economie.

Renseignements commerciaux

CONTENTIEUX ET RECOUVREMENTS

VENTE & ACHAT

D'Immeubles et Fonds de commerce

Escompte de toutes Valeurs.

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et Mme Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discrétion absolue.

ABONNEMENT A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE

Agence **FOURNIER, 14, rue Confort.**

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

PREMIÈRE QUALITÉ

THÉ DES MANDARINS
THÉ DES MANDARINS
THE DES MANDARINS

Vente en Gros :

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, Rue Confort, 12, LYON

DUPLATRE

66, cours Suchet, 66

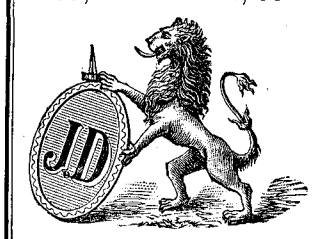

Spécialité de Bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — *Téléphone.*

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS

Le Propriétaire-Gérant : **V. FOURNIER.**

3137. — **Imp. L. Delaroche & Cie, place de la Charité, Lyon.**